Responsabilité civile lieu de formation

Par Masoel84

Madame Monsieur, mon fils de 20 ans est depuis septembre en formation au Creps de Montpellier. Il prépare un diplôme de préparateur sportif. Lors d'un match de basket au sein du lieu de formation, il a été percuté violemment par un autre joueur. S'en résulte des nombreuses lésions au genou avec rupture des ligaments croisés antérieurs. Il a été opéré le 30 novembre. Une longue rééducation de 9 mois en prévue. Son année de formation est suspendue. Mais nous devons malgré tout continuer de payer le loyer de son studio en résidence étudiante car nous sommes engagés pour 1 an. Est il possible de demander une dédommagement ou des indemnités au Creps ? Merci d'avance pour votre aide. Cordialement.